

CSI BATIMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZA Vallée Bois aux Loups 86240 LIGUGE
RCS POITIERS 484 633 185

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 2 JANVIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 janvier,
A 10 H 15,*

La société CSI RESEAU, Société par actions simplifiée, ayant son siège social ZA Vallée du Bois aux Loups, 86240 LIGUGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POITIERS, sous le numéro 751 749 417,

Représentée par sa Présidente, la société EKLIS, elle-même prise en la personne de son Gérant, Monsieur Denis NEZAR,

Associée unique de la société CSI BATIMENT,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique prend acte de la démission de la société CONSTRUCTION-ASSOCIES de son mandat de Présidente, à compter de ce jour.

Puis, l'Associée unique décide de nommer, à compter de sa décision, en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée :

La société CSI RESEAU
Siège social : Vallée Bois aux Loups 86240 LIGUGE
RCS POITIERS 751 749 417

Monsieur Denis NEZAR, en qualité de Gérant de la société EKLIS, elle-même Présidente de la société CSI RESEAU, déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et que la société satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique

Société CSI RESEAU, représentée par
SARL EKLIS, Présidente, prise en son Gérant
M. Denis NEZAR

